

Le **trente mai deux mille vingt deux, vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Mme Monique BERTRAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 mai 2022

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, Mme Sophie LEGROS, Mme Dominique BRENNAN, M Philippe TETREL, M Guillaume EDOUARD, M Cédric ROBERT, M Jean-Pierre SIMON, Mme Carole JULIEN, M Nicolas JACHET, Mme Agnès BEAUDRU, M Vincent NAVARRE.

Absent excusé : M Mathieu GOUJON  
M Denis GRENET ayant donné pouvoir à Mme Monique BERTRAND  
Mme Céline LECOMPTE  
M Michel CERVANTES

Secrétaire de séance : M Cédric ROBERT

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2022.
2. Intervention de Mme Magnan – AXA
3. Terrain – Mare (Rue de la Mare au Leu)
4. SDE76 : Adhésion des 3 communes
5. Subventions aux associations
6. Cantine scolaire – année 2022 – 2023 :
  - Prestations
  - Tarifs
7. Fauchage
8. Informations diverses
9. Questions diverses

Madame le Maire ajoute avec l'accord du conseil municipal un point « Cimetière » à l'ordre du jour.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2021**

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2. Intervention de Mme Magnan - AXA**

Madame le Maire donne la parole à Mme MAGNAN de la société AXA. Celle-ci expose la proposition de convention communale pour développer sur le territoire de la commune auprès des particuliers des contrats d'assurances complémentaires santé.

Les membres du conseil municipal souhaitent étudier les différentes offres commerciales.

**3. Terrain – Mare (Rue de la Mare au Leu)**

***Délibération 2022-10***

La propriété qui borde la mare située rue de la mare au Leu est actuellement en vente. La mare est communale et coupe la propriété en deux parcelles.

Après visite et rencontre sur place de Madame le Maire accompagnée de M Tetrel, il y aurait une possibilité de céder la mare au futur propriétaire et de récupérer une partie du terrain chemin des peupliers pour permettre à la commune d'installer une réserve d'eau pour la défense incendie du hameau. La mare, variable en volume selon les saisons, ne peut pas servir pour la défense incendie de cette zone.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **propose** la Mare au Leu (parcelle section B n°67) au futur propriétaire des parcelles section B n°146 et section B n°66 à condition qu'il cède à la commune une surface d'au moins 150 m<sup>2</sup> de la parcelle B n° 66 avec accès chemin des peupliers pour la DECI,
- **demande** à ce que le futur propriétaire de la mare verse 1 € symbolique à la Commune,
- **décide** que les frais de bornage et d'acte notarial seront à la charge du futur propriétaire de la parcelle B n°146,
- **autorise** Madame le Maire à signer tous documents correspondants à cette transaction.

#### 4. **SDE76 : Adhésion des 3 communes**

Les trois communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse ont demandé leur adhésion au SDE76. Après analyse des conséquences, le comité syndical SDE76 du 24 février 2022 a accepté, par délibérations distinctes, chacune de ces demandes d'adhésion.

Chaque demande d'adhésion doit maintenant être soumise à l'accord du conseil municipal.

**Délibération 2022-11**

**Le Conseil Municipal**, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

- **Accepte** l'adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille au SDE76

**Délibération 2022-12**

**Le Conseil Municipal**, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

- **Accepte** l'adhésion de la commune de Eu au SDE76

**Délibération 2022-13**

**Le Conseil Municipal**, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

- **Accepte** l'adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse au SDE76

**Délibération 2022-14**

#### 5. **Subventions aux associations**

Madame le Maire passe la parole à Mme Legros qui après étude des bilans comptables présente les propositions de subvention aux associations pour l'année 2022.

**Le Conseil Municipal**, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

- **Accepte** le versement des subventions aux associations ci-dessous :

Noms	Année 2022
Amicale des Anciens Combattants Les Trois-Pierres	420 €
Amicale des musiciens Gruchet le Valasse	600 €
Ass. La Fraternelle Saint-Romain-de-Colbosc	100 €
Ass. Les Amis des Résidents Saint-Romain-de-Colbosc	100 €
Ass. La Hêtraie	100 €
Ass. Les Pierres qui roulent	A réétudier en septembre , octobre 2022

Ass. Les 3 D	300 €
Ass. Loisir et Passion	300 €
Club des Alouette	600 €
GACSR	100 €
CCAS Les Trois Pierre	2000 €
SPA Le Havre	75 €
Secours Catholique Saint-Romain-de-Colbosc	75 €
<b>TOTAL</b>	<b>4770 €</b>

## 6. Cantine scolaire – année 2022 – 2023

### **Délibération 2022-15**

Mmes Legros et Brennan présentent au conseil les résultats du questionnaire envoyés aux parents des cantiniers. Les réponses sont positives et montrent que les familles sont satisfaites des repas proposés, 76 % satisfaites de la qualité, 71 % satisfaites des quantités et 100% satisfaites de la diversité, 100 % sont pour la réduction des déchets.

La loi sur l'alimentation Egalim 2 impose aux communes une évolution vers plus de produits de qualité (produits locaux et produits bio). Une rencontre a eu lieu avec le prestataire actuel « La Normande » qui travaille déjà ce sujet pour faire évoluer ses prestations.

Le bilan financier du fonctionnement de la cantine est présenté et montre un déficit conséquent. Le coût de personnel représente 58 % des dépenses totales.

La Normande a majoré le coût des repas de 3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022, due à l'augmentation des matières premières et du carburant.

Actuellement, la commune assume seule cette augmentation. Cette augmentation va être révisée par le prestataire de nouveau en septembre selon l'évolution économique. Une centaine d'enfants sont inscrits. Il est servi en moyenne 80 repas quotidiennement.

### **Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **décide** qu'à partir de septembre, les menus se composeront de 4 composants avec un repas bio par semaine.
- **augmente** les tarifs du repas de cantine à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ainsi :
  - repas maternelle : 3.50 €
  - repas élémentaire : 4.50 €

## 7. Fauchage

### **Délibération 2022-16**

Madame le Maire informe que le fauchage des talus pour cette année sera réalisé par l'entreprise LEMAITRE BENOIT (3 passages programmés).

**8. Cimetière****Délibération 2022-17**

Mme BRENNAN présente deux devis pour des travaux au cimetière (enlèvement de monuments anciens et mise en reliquaires à l'ossuaire).

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 11 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre :

- **accepte** les devis des Pompes Funèbres Sailly pour les travaux du carré A pour 2440 € HT et du carré B pour 2800 € HT.

**9. Informations diverses**

- Madame le Maire informe
  - ⇒ que la Commune accueillera la manifestation cantonale organisé par la FNACA le 19 mars 2023. L'Association locale est informée de cette cérémonie.
  - ⇒ Que les containers déchets vont être remplacés prochainement. Chaque foyer concerné sera prévenu par la CU.
  - ⇒ Qu'elle a assisté à une réunion organisée par le Département sur les travaux de voirie. A cette occasion, elle a de nouveau alerté sur la dangerosité de l'aménagement réalisé au carrefour de la mare au leu et de la RD6015. Les services du Département vont réétudier cela.
  - ⇒ Qu'un accident a eu lieu à la sortie d'une voie privée et la rue de la Mare au Leu. Il est rappelé que la vitesse est limité à 50 km/h. Des contrôles « vitesse » pourront être réalisées par la gendarmerie.
- Monsieur Jachiet rapporte les conférences auxquelles il a participé.
- 

La prochaine séance aura lieu le 4 juillet à 20 h 30.

La séance est levée.

<b>BEAUDRU Agnès</b>	
<b>BERTRAND Monique</b>	
<b>BRENNAN Dominique</b>	
<b>CERVANTES Michel</b>	Excusé
<b>EDOUARD Guillaume</b>	
<b>GOUJON Mathieu</b>	Excusé
<b>GRENET Denis</b>	Excusé ayant donné pouvoir à Mme Monique BERTRAND

<b>JACHET Nicolas</b>	
<b>JULIEN Carole</b>	
<b>LECOMPTE Céline</b>	Excusée
<b>LEGROS Sophie</b>	
<b>NAVARRE Vincent</b>	
<b>ROBERT Cédric</b>	
<b>SIMON Jean-Pierre</b>	
<b>TETREL Philippe</b>	